

Séance d'information: Les Champs de responsabilité et d'actions des différents acteurs dans l'intégration locale



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région
Office luxembourgeois de l'Écoute
et de l'Intégration



SYVICOL
Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises



**AGENCE
INTERCULTURELLE**

Les champs de responsabilité et d'actions des différents acteurs dans l'intégration locale

*compétences et responsabilités
dans l'intégration locale*

entre autres des bénéficiaires de protection internationale

présentation des ressources institutionnelles et associatives au niveau de

- l'enseignement et la prise en charge périscolaire
- l'accès au logement locatif abordable
- l'aide sociale et de l'assistance sociale (revenu minimum garanti - RMG)
- l'emploi
- la culture et de la vie associative

Remarque introductive

Les informations présentées concernent
les résidents socio -économiquement défavorisés
de nationalité luxembourgeoise ou étrangère
notamment
les bénéficiaires de protection internationale BPI

Nous allons indiquer qui est concerné par

BPI= bénéficiaire de protection internationale



Enseignement et prise en charge périscolaire

La circulaire ministérielle No 3324 du 24.11.2015
du Ministre de l'Intérieur aux communes



- le contingent des leçons est **augmenté de 2 leçons hebdomadaires par enfant de BPI** qui intègre une classe régulière de l'enseignement fondamental
- Une contribution de l'Etat à concurrence de **100€/mois et par enfant de BPI pris en charge** dans un service d'éducation et d'accueil pour enfant (Maison relais...)

CHÈQUES SERVICES

- **pour les familles en RMG** gratuité 25h/sem + repas de midi
- **pour les familles à risque de pauvreté**, prise en charge par le Ministère sur demande du service social

Cours de langue



Les communes peuvent signer avec le service de la formation des adultes du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

- une convention pour organiser des cours de langues
- un avenant à la convention existante pour organiser des cours de langue supplémentaires dans le cadre de l'accueil de BPI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Questions/ Réponses



Encadrement social

Faute de logements, environ 1/3 des BPI restent dans les structures d'accueil pour demandeurs de protection internationale DPI

Dès l'obtention du statut

-> LISKO se charge du suivi social des personnes

-> LISKO collabore avec l'office social



Encadrement social

Lëtzebuerger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter LSKO Croix-Rouge luxembourgeoise

Service national conventionné avec le Ministère de la Famille

Service d'accompagnement social spécialisé, à étendue nationale, ayant pour mission l'intégration sociale au niveau communal des BPI:

- accompagnement individuel ou de groupe des BPI
- à partir de l'obtention du statut de réfugié,
- jusqu'à la fin de la mise en place des mesures intégratives: logement – travail – éducation/formation – santé – intégration dans la vie locale



Encadrement social

Lëtzebuenger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter LISKO Croix-Rouge luxembourgeoise

- mise en réseau des personnes, services, institutions et associations spécialisées impliquées dans l'intégration et dans la coordination des actions:
 - Ecoles
 - Services de santé
 - Services sociaux
 - Services psychologiques
 - Services logement

soutien des offices sociaux et des communes dans le développement d'actions intégratives afin d'autonomiser les BPI

- *voir Speed table bloc 3*



Encadrement social

Dans la circulaire *No 3324 du 24.11.2015* aux communes, le gouvernement prévoit **par tranche de 600 BPI** relevant du ressort de l'office social de la commune ayant signé une convention-type :

- l'engagement de personnel d'encadrement social supplémentaire d'une personne à plein temps
- et d'une personne pour soutien administratif à mi-temps

Revenu Minimum Garanti RMG

Toute personne (BPI ou résident) qui remplit les conditions générales d'ouverture au droit à un RMG est éligible

Attention: les jeunes âgés de moins de 25 ans n'ont pas droit au RMG (sauf exceptions définies par la loi)

Slide 11

BW1

Les slides donnant des informations en matière de RMG, sont à présenter sous "RMG".

Brigitte Weinandy; 02/02/2017



Revenu Minimum Garanti RMG

En concertation avec l'ADEM, le Service National d'Action Sociale SNAS oriente les BPI ayant **des connaissances linguistiques suffisantes vers l'ADEM en vue d'une insertion sur le marché de l'emploi:**

- Ils profitent des services de l'ADEM au même titre que les demandeurs d'emploi résidents (accès possible aux mesures d'emploi proposées par l'ADEM telles que CIGL, Forum pour l'emploi, Proactif...)
- Ils peuvent être orientés vers des stages en entreprise tel que prévu par la loi RMG



Emploi

Toute personne ayant reçu le statut de BPI, ainsi que son conjoint – s'ils sont arrivés au Luxembourg ensemble

ont un accès sans restriction au 1^{er} marché de l'emploi



Revenu Minimum Garanti RMG

Le SNAS oriente les BPI n'ayant **PAS de connaissances linguistiques suffisantes vers le LISKO**

Le LISKO veille au respect des **obligations suivantes**:

-> suivre des cours de langue française intensifs

-> collaborer avec le LISKO sur base d'un projet d'intégration

un « *contrat d'insertion LISKO* » d'une année est signé

Dès connaissances suffisantes du français, le LISKO oriente les personnes vers le SNAS qui examiner les situation individuelles en application du chapitre 2 de la loi RMG

Soutien aux personnes de moins de 25 ans non éligibles pour le RMG

Rappel : Sauf exceptions définies par la loi les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas droit au RMG

Soutiens possibles

- service volontaire d'orientation SVO -> SNJ
- Office National de l'Enfance ONE
- prise en charge des cotisations à la sécurité sociale
- argent de poche ...

L'Office social de Sanem propose un programme spécifique d'intégration des jeunes -
détails speed table bloc 3

Gratuité du transport/aide sociale

(Règlement ministériel du 19 décembre 2012 fixant les tarifs des transports publics – article 11)

Gratuité du transport en commun pour:

- personnes prises en charge par l'office social de l'administration communale du lieu de leur résidence
- les bénéficiaires du RMG
- les membres de famille sans revenu propre qui vivent en communauté domestique avec la personne touchant le RMG

Ministère de la Famille et de l'Intégration

ADEM LISKO SNAS

Questions/ réponses



L'accès au logement locatif abordable

A noter que les BPI

- ont la liberté de voyager à l'intérieur de l'UE
- ne peuvent résider qu'au Luxembourg

Si un BPI continue à loger dans une structure
OLAI

- une participation financière est exigée
- au maximum 1/3 du revenu est demandé
- les communes vont être davantage sollicitées
(offices sociaux..)

Cadre réglementaire du logement locatif

Règlement grand-ducal du 25 février 1979 déterminant les critères de location, de salubrité ou d'hygiène, auxquels doivent répondre les logements destinés à la location

Le cadre légal:

- 1^{ère} personne 12 m²
- Par personne supplémentaire 9m² de plus

Aides accordées par le Ministère du Logement

- une **subvention de loyer**
-> si le loyer représente plus 1/3 des revenus – sont exclus les logements sociaux dont les loyers sont d'ailleurs en principe inférieurs à 1/3 des revenus
- une aide à la **garantie locative**
-> si le loyer représente moins 1/3 du revenu

Logement locatif aides de l'Etat aux communes

(circulaire No 3324 du 24.11.2015 du Ministère de l'Intérieur aux communes)

Les communes qui mettent en **nombre égal** des **logements** à disposition des **BPI et des personnes éligibles à des aides au logement locatif** peuvent bénéficier d'aides de l'Etat

- En cas de **logement loué par la commune**
 - > prise en charge de la différence entre le montant du loyer payé au propriétaire et le prix de la mise à disposition fixé suivant le barème annexé à la convention jusqu'à concurrence d'un plafond correspondant à 80% des prix annoncés moyens à la location par commune selon l'Observatoire de l'Habitat
- Les **frais de gestion** des logements loués sont pris en charge à concurrence de 1200€/an par logement géré
- Une **convention** relative à l'accueil de BPI est mise en place

Logement locatif

Gestion Locative Sociale (GLS)

- Un organisme (commune, asbl, fondation,...) prend en bail un logement auprès d'un propriétaire privé pour le mettre à disposition d'un ménage à revenu modeste.
- Le propriétaire profite de certains avantages (ex. loyer garanti, avantages fiscaux,...), mais doit louer son bien à un prix inférieur au prix du marché.
- L'occupant du logement bénéficie d'un accompagnement social et met en œuvre un projet d'inclusion sociale qui vise son autonomie.

Logement locatif

Gestion Locative Sociale (GLS)

Deux possibilités pour les communes:

- **Collaborer avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS)**
 - En contrepartie d'une participation aux frais de fonctionnement, l'AIS renforce son activité sur le territoire de cette commune et garantit la prise en charge d'un certain nombre de ménages en détresse. *(détails speed table bloc1)*
 - Une cinquantaine de communes ont déjà opté pour ce modèle
- **Créer une agence immobilière sociale locale**
 - Assurer soi-même l'activité GLS en tant que commune ou syndicat de communes. Exemple : HausCaRe du canton Redange *(détails speed table bloc 1)*
 - Une vingtaine de communes ont opté pour ce modèle

Autres acteurs

Service d'Accompagnement et de Logement

- Agence locale gérée par l'Office Social Nordstad
Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange sur Sûre, Ettelbrück et Schieren
- AIS Kordall
- Agence locale gérée par le syndicat intercommunal SIKOR
Differdange, Kärleng, Pétange et Sanem

Wunnengshellef asbl

- offre ses services uniquement à ses associations membres. Ne collabore pas directement avec les communes
- dispose aussi de logements communautaires pouvant accueillir entre 5 et 10 jeunes d'au moins 18 ans en chambres individuelles

Ennerdaach asbl

- logements locatifs à prix modéré avec accompagnement social au sud du pays.

Maison Michels de la Ville d'Esch/Alzette

CNDS-Wunnen (Comité National de Défense Sociale)

- logements communautaires encadrés

Différents foyers pour femmes (FMPO, Femmes en Détresse, ...)

- logements communautaires encadrés

Logement locatif

Commission des loyers -Loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil

- Obligatoires dans les communes de 6.000 habitants et plus,
- Les communes de moins de 6.000 habitants se partagent des commissions de loyers instituées au niveau cantonal

Principe: la location d'un logement à usage d'habitation ne peut rapporter au bailleur un revenu annuel dépassant 5 % du capital investi

Après 6 mois de location - un locataire peut demander l'intervention de la commission des loyers pour renégocier son loyer - qui s'efforcera de concilier les parties.



Logement locatif privé

Mission LISKO dans le cadre du logement

- Garantie **LISKO**
 - La garantie LISKO vise les locataires collaborant avec le service LISKO qui bénéficient du RMG et qui sont dans l'attente d'un contrat de travail indéterminé.
 - Les locataires s'engagent à accepter une guidance, voire une gestion budgétaire.
 - Le LISKO garantit aux propriétaires privés le paiement du loyer (2 mois maximum)

(détails speed table bloc3)

Ministère de l'Intérieur

AIS LSKO SYVICOL

Questions/ réponses

Intégration à la vie dans la commune

Des exemples de **bonnes pratiques** au niveau associatif, sportif, de la participation citoyenne.... *speed tables blocs 2+3*

Règlement grand ducal du 22.11. 2011 - article 1

L'avis de la **commission consultative d'intégration CCI** est demandé par le conseil communal sur:

- les mesures d'accueil et d'intégration dans la commune
- la sensibilisation des étrangers en vue de leur participation aux élections communales
- les règlements d'utilisation des infrastructures sportives et culturelles de la commune.

Intégration à la vie dans la commune

L'agence interculturelle de l'ASTI soutient les communes à travers

- un **réseau d'échange** et de rencontres des responsables à l'intégration au niveau communal
- un **helpdesk** proposé aux communes pour conseiller dans la mise en place d'actions d'intégration locale
- **l'élaboration de formations** sur demande
- la création prochaine d'une **plateforme d'information sur l'intégration online** répertoriant les bonnes pratiques, les besoins.... des communes

Plan communal d'intégration PCI = mise en réseau des parties prenantes au niveau local

De nombreuses communes développent des projets/initiatives d'intégration locale

- qui peuvent être regroupés
- faire partie du plan communal d'intégration PCI de votre commune

Découvrez les différents modèles PCI de 4 communes/réseau de communes – *speed tables bloc 1*

PCI = un cadre dans lequel les communes peuvent mettre en place leur politique d'intégration au niveau local en incluant les acteurs concernés

Soutiens aux communes par l'OLAI et le SYVICOL

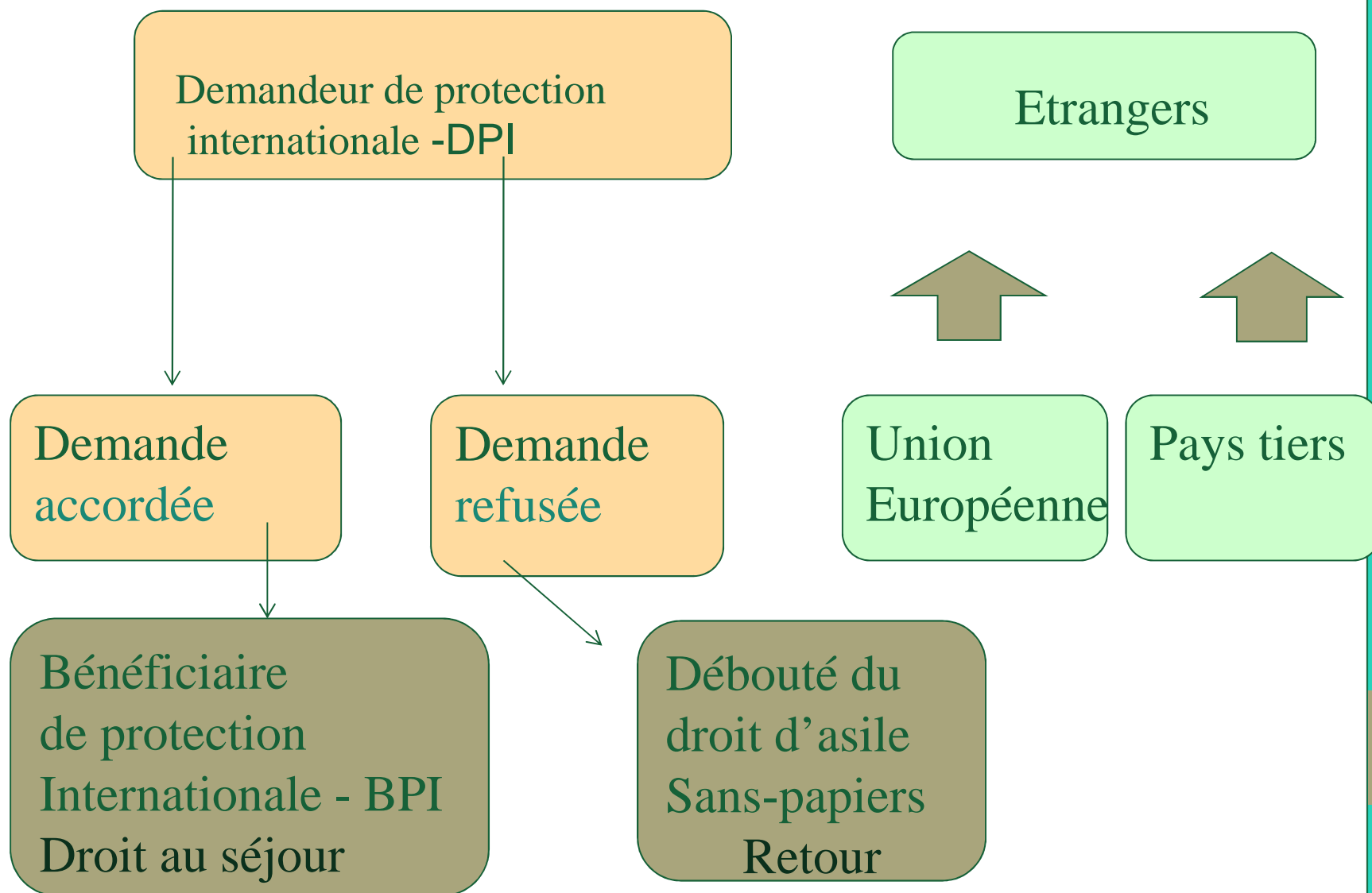
- **soutien financier aux communes** pour des projets en faveur de l'intégration des étrangers notamment le PCI
- **Info brochure pour les communes** « *tout savoir sur l'accueil de DPI dans ma commune* » (speed-table bloc 2)
- Contrat d'accueil et d'intégration **CAI** (speed table bloc 2)
- **Kit de l'intégration**

Discussion

Questions/ réponses

Merci pour votre attention!

Les étrangers au Luxembourg



ATTENTION AUX TERMES!

Demandeur de protection internationale – DPI

sa demande est toujours en cours pas encore reçue une réponse définitive de la Direction de l'Immigration

Bénéficiaire de protection internationale – BPI

Après avoir attendu en tant que demandeur, il a obtenu une réponse positive à sa demande de protection internationale